

Conseil communal du 22 février 2021

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

2. Vérification encaisse communale – 3^{ème} trimestre 2020

Sans observation, le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établi au 30 septembre 2020 a laissé apparaître les montants suivants :

- Compte courant Belfius : 442.532,52 euros
- Compte Bpost : 22.131,55 euros
- Compte courant ING : 19.996,73 euros
- Compte courant Fortis : 39.893,99 euros
- Compte terminal : 58.644,31 euros
- Avoir justifié : 583.199,10 euros

La présente assemblée est invitée à viser la vérification de l'encaisse communale du 3^{ème} trimestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

3. Etablissement cultuel Saint-Vaast à Evregnies – Compte de l'exercice 2020 – Projet d'approbation

Le Conseil est invité à approuver la délibération du 27 janvier 2021 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Saint-Vaast » à Evregnies, arrête le compte, pour l'exercice 2020 comme suit :

Recettes ordinaires totales	7.691,46 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	5.143,66 (€)
Recettes extraordinaires totales	3.857,90 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	3.857,90 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1058,49 (€)

Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.904,23 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	11.549,36 (€)
Dépenses totales	7.962,72 (€)
Résultat comptable	3.586,64 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

4. Etablissement cultuel Saint-Léger à Saint-Léger – compte de l'exercice 2020 – Projet d'approbation

Le Conseil est invité à approuver la délibération du 2 février 2021 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Saint-Léger » à Saint-Léger, arrête le compte, pour l'exercice 2020 comme suit :

Recettes ordinaires totales	11.800,86 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0 (€)
Recettes extraordinaires totales	42.581,69 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	42.392,82 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.605,89 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5.951,39 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	100,00 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	54.382,55 (€)
Dépenses totales	7.657,28 (€)
Résultat comptable	46.725,27 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

5. IPALLE – Gestion intégrée des réseaux – Appel à cotisation 2021

En date du 27 janvier 2020, la présente assemblée a confié à l'intercommunale IPALLE la gestion intégrée des réseaux et les échanges d'information sur les réseaux d'égouttage communaux.

Le Conseil est invité :

- à confirmer l'adhésion de la commune aux services de la gestion intégrée des réseaux et d'échange d'information de l'intercommunale IPALLE
- à répondre favorablement à l'appel à cotisation 2021 suivant les conditions financières suivantes :
 - le paiement par la commune à IPALLE d'une cotisation annuelle de 0.496 euros par habitant ;
 - la référence du nombre d'habitants est prise au 1^{er} janvier de l'année précédente ;
 - de recourir au budget du « Droit de tirage d'IPALLE ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

6. Estaimpuis – école communale, Grand Place, 10 – mise en place d'un nouveau bloc sanitaire et réaménagement des blocs sanitaires existants – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges n°2021/BE/T/004 et le montant estimé du marché « Estaimpuis – Ecole – Sanitaires : Modernisation et Construction d'un bloc » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.150,00 euros HTVA. Le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable.

Ce marché est divisé en tranches :

- Tranche ferme : création d'un nouveau bloc sanitaire, estimée à 18.000 euros HTVA ;
- Tranche conditionnelle : rénovation de deux anciens blocs sanitaires, estimée à 15.150,00 euros HTVA.

Ces travaux sont subsidiés à hauteur de 30.360,10 euros.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

7. Néchin – école communale primaire – réaménagement complet du bloc sanitaire – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges n°2021/BE/T/006 et le montant estimé du marché « Néchin – école primaire – réaménagement complet du bloc sanitaire » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 29.200 euros HTVA. Le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

8. Mouscron – Estaimpuis : travaux de lutte contre les inondations de la chaussée d'Estaimpuis et au boulevard d'Herseaux – Convention entre IPALLE, le SPW, la Ville de Mouscron, la commune d'Estaimpuis pour l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - approbation

Des inondations sont connues depuis plusieurs dizaines d'années à la chaussée d'Estaimpuis et au boulevard d'Herseaux à Mouscron et Estaimpuis. Vu qu'IPALLE remet un avis sur chaque projet d'urbanisation, que les collecteurs d'eaux usées d'IPALLE doivent être gérés en tenant compte des débits d'eaux pluviales transitant dans les réseaux d'égouttage, il est dès lors nécessaire que les pouvoirs publics sus-décrits collaborent en vue d'atteindre leur objectif commun de règlement des problèmes d'inondations. Les conclusions de l'étude hydrologique et hydraulique réalisée par IPALLE ont été validées par le comité de suivi représenté par le SPW, la commune d'Estaimpuis, la ville de Mouscron, le HIT et la MEL.

Les aménagements proposés dimensionnés pour maîtriser les débordements de pluie d'une période de retour de 25 ans sont les suivants :

- Equiper la N512 d'une zone de rétention de 7.500 m³ et d'une conduite spécifiquement destinée à reprendre les eaux pluviales sur toute sa longueur ;
- Le remplacement ponctuel des conduites d'égouttage sous dimensionnées au droit du boulevard Léopold III et de la chaussée d'Herseaux par des conduites d'une section plus importante ;
- Rétablir un réseau d'eaux pluviales entre l'Esperlion et le zoning Saint-Roch, équipé d'un réseau séparatif.

Coût total estimé à 5.585.000 euros HTVA.

Le phasage des travaux relatifs à la création de la zone de rétention et à la pose de la conduite d'eaux pluviales sera le suivant :

- phase 1 (tronçon 1) : chaussée du Long Bout – rue de la Couronne
- phase 2 (tronçon 2) : rue de la Couronne – rue du Marais
- phase 3 (tronçon 3) : rue du Marais – rue des Cheminots.

Le coût des travaux, hors emprise, est réparti comme suit : Estaimpuis : 37.10%, Mouscron : 50.09% et le SPW : 12.81%.

Le coût de la première phase est de 535.000 euros HTVA dont 183.645 euros HTVA est à charge de la commune d'Estaimpuis.

Il a été demandé à IPALLE d'établir une proposition de convention relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux de la première phase.

Dès lors, le Conseil est invité à approuver la convention établie par IPALLE et à charger l'intercommunale de réaliser :

- les études et suivi des travaux de réalisation de la phase 1 à savoir, équiper la N512 d'une zone de rétention de 7.500 m³ entre la chaussée du Long Bout et la rue de la Couronne ;
- le montage de tout le dossier de demande de subsides pour la réalisation des travaux des phases 2 et 3.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

9. Estaimpuis – création de terrains de paddle – projet de bail emphytéotique

Un projet de création de 3 terrains de paddle et d'un local de stockage sur le terrain communal situé rue Moulin Measure, derrière le parking du complexe sportif et à côté du terrain de dressage canin a reçu l'accord de principe du Collège communal en date du 30.01.2021.

En raison des investissements à réaliser pour l'installation de ces infrastructures, les initiateurs du projet doivent disposer d'un droit réel sur le terrain en vue de les assurer de pouvoir jouir des biens durant une période déterminée mais suffisamment longue.

Le terrain sera mis gratuitement à disposition en contrepartie de la prise en charge totale des investissements pas les promoteurs.

Dès lors, le Conseil est invité à approuver la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans avec les initiateurs du projet et le projet de bail rédigé par le notaire Alain HENRY.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

10. Mesures d'allégement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19

Vu les pertes considérables liées au ralentissement voire à l'arrêt total de l'activité économique dans les secteurs des cafetiers, restaurants, hôtels, maraîchers/ambulants, forains et cirques en 2021, il y a lieu d'adopter des mesures de soutien. Dès lors, le Conseil est invité à ne pas appliquer la taxe sur le séjour des personnes non inscrites, pour le logement où elles séjournent, au registre de population. L'impact budgétaire des mesures de suppression totale de cette taxe, pour 2021, sera de 2.900 euros.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

11. Plan de cohésion sociale – Programmation 2020-2025 – ajout d’actions – validation du rapport financier et du tableau de bord pour l’année 2020

Le Conseil est invité à approuver l’ajout des actions suivantes dans le PCS pour 2020-2025 :

- 3.1.09 : Médecine préventive : sensibiliser, informer, communiquer sur la nécessité d’avoir un comportement préventif en matière de santé (mammographie, diabète, soins bucco-dentaires...)

- 3.3.06 : Amener des prestataires de santé à proposer des dépistages gratuits : proposer aux habitants de l’entité des dépistages locaux et gratuits plusieurs fois par an.

5.5.01 : Activité de rencontre pour les personnes isolées : il existe une forte demande de la part des personnes seules de pouvoir participer à des activités leur permettant de rencontrer d’autres personnes.

En outre, la présente assemblée est invitée à approuver le rapport financier et le tableau de bord pour l’année 2020.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

12. Motion relative à la multiplication des fermetures d’agences bancaires et des suppressions de terminaux (déposée par le groupe Pour vous !)

Les banques ayant l’intention de supprimer plus de 2000 terminaux et de fermer de nombreuses agences bancaires. En effet, le projet BATOPIN développé par 4 grandes banques belges ne permettra plus d’effectuer certaines opérations tels les virements, la consultation des soldes, l’impression d’extraits... Cependant, les banques devraient remplir une mission d’intérêt général. Selon une étude de la Fondation Roi Baudouin parue en août 2020, 40% de la population belge a des faibles connaissances numériques, un chiffre qui monte à 75% chez les personnes à faible revenu, avec un niveau de diplôme peu élevé et chez les personnes plus âgées.

Dès lors, le Conseil est invité à demander :

- la suspension du projet BATOPIN ;
- la confirmation des obligations contractuelles de Bpost en matière de réseaux de terminaux ;
- l’élaboration d’une charte du service bancaire universel par les parties concernées lors d’une conférence interministérielle.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13. Motion relative au maintien des guichets dans les gares de Belgique (déposée par le groupe Écolo)

Une décision du CA de la SNCB prévoit la fermeture progressive de 44 guichets de gare. Cependant, une série de services ne sont offerts qu’à un guichet (ex : confection de cartes Mobib, cartes student, duplicata...). La réduction de l’amplitude horaire des lignes ferroviaires et de l’accès aux guichets risquent de peser sur la fréquentation des gares, du nombre d’usagers menant, hypothétiquement à

l'augmentation des points d'arrêt non-gardés avant, in fine, de mener à une réduction du nombre d'arrêts. L'accueil des usagers est crucial pour rendre les trains attrayants et accessibles pour tous et les personnes plus âgées ou fragiles doivent pouvoir trouver une aide afin de leur permettre de prendre le train facilement et se déplacer librement.

Le Conseil est invité à demander :

- une réévaluation de la décision de la SNCB relative à la fermeture des guichets ;
- que l'ensemble des partis politiques soutiennent cette demande de réévaluation en appelant leurs représentants ;
- que l'ensemble des partis politiques à soutenir la demande de garanties et d'alternatives, de la part de la SNCB, en cas de fermeture effective des guichets, en appelant leurs représentants au Conseil d'administration de la SNCB à modifier leur décision ;
- de demander au Ministre de tutelle de préciser clairement les ambitions et volontés du Gouvernement en termes de service public, notamment au niveau des gares en milieu rural ;
- d'appeler la SNCB et le Ministre de tutelle à inscrire dans le prochain contrat de service public de la SNCB à l'exigence d'un accueil de qualité dans les gares ;
- d'envisager de manière proactive les possibilités de préserver les gares comme lieux de vie.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13b Motion visant à ramener des activités et assurer la présence de personnel de la SNCB au sein des gares SNCB

Comme déjà évoqué au point précédent, le Conseil d'Administration de la SNCB a acté la fermeture de 44 gares du pays. Or, les transports en commun, et en particulier le rail, sont des instruments indispensables pour atteindre les objectifs climatiques que la Belgique s'est fixés. Les gares représentent un point d'accueil et un maillon essentiel pour favoriser l'usage des transports ferroviaires. Elles doivent être un lieu d'accueil vivant et sécurisé pour les usagers. Une présence humaine dans les gares contribue à la convivialité, à la qualité des services offerts et aussi à la sécurité et au sentiment de sécurité. Le Conseil est invité à :

- demander la présence de personnel dans les gares pour offrir des services aux usagers, assurer la sécurité au sein de celles-ci et permettre une aide aux personnes pour utiliser les automates ;
- demander dans l'hypothèse où il serait démontré que la distribution manuelle de billet n'est plus nécessaire, la présence permanente d'un agent du personnel de la SNCB ;
- demander que des mesures d'accompagnement pour les passagers les plus faibles soient mises en place.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

14. Arrêté du Bourgmestre – ratification

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

15. Personnel enseignant – ratifications délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre